

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100196 du 8 juillet 2010**

Pétitionnaire : La Forêt privée pour le compte de M. de Laubespain
Localisation des travaux : Lozère / 48220 – Le Pont de Montvert / Forêt d'Altefage
N° de parcelle : 9
Nature des travaux : Travaux d'aménagements ponctuels

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- La plate-forme de dépôt actuelle pourra être agrandie pour être portée à 30 m de diamètre ;
- Les terrassements seront réalisés en déblai-remblais en rechargement de la plate-forme actuelle. Aucun remblai ne devra être déversé dans le talweg adjacent ;
- Dans la mesure des besoins, une deuxième plate-forme de dépôt pourra être aménagée dans le secteur sud-est de la coupe dans les mêmes conditions de surface. Son implantation précise sera définie lors d'un rendez-vous sur place en présence de l'agent technique du parc ;
- Au débouché de la tire de débardage sur la partie basse de la parcelle, la place de manœuvre et de retournement actuelle pourra être remodelée dans ses dimensions ;
- Pour tous ces travaux, les arbres d'emprise devront être préalablement abattus, les souches d'arbres enfouies dans les remblais.